



Annulation de commande/on me donne un bon d'achat electronique

Par **alexandredre**, le **15/09/2008** à **22:17**

Bonjour,rnrnJ'ai bien lu les clauses de rétractations en cas de commande en ligne.rnJ'ai donc annulé ma commande récemment sur internet via téléphone au vendeur.rnMais contre toute attente, bien que ma commande a été annulée, on ne me rembourse pas et on me donne un bon d'achat électronique valable un an sur le site.rnrnAis-je un recours ?rnrnMerci.